

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 35



N°006

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FÉVRIER 2025

L'AN deux mille vingt-cinq, le 13 février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le , s'est réuni Hôtel de Ville à sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, DANDRIEUX Dominique , LEGENDRE Jérôme, ALLAIN Philippe, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, VACHER Annie, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, CAMBIANICA Robin, HOCINE Massinissa, EMEL Maryse, CHIKHDENE Zayen, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GILLY Jean-Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, BOUCHA Safia, NEDELEC Soizig.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur José LESERRE	Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Madame Marie-Françoise MESSEZ	Monsieur Dominique DANDRIEUX
Madame Kourtoum SACKHO	Monsieur Pierre SACK
Madame Sandrine DESIR	Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Patricia LOE	Monsieur Guillaume GODIN
Madame Solène DA SILVA	Monsieur Philippe ALLAIN
Monsieur Lewis CHARTIER	Monsieur Samuel MARTIN
Madame Margaux HOUIS	Madame Véronique DAUVERGNE
Madame Marie-Amélie ANQUETIL	Monsieur Damien BIDAL
Madame Nadège NIFEUR	Monsieur Marc GUERRIEN
Monsieur Jean-Jacques KARMAN	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Fatima YAOU	Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Zishan BUTT	Madame Nabila DJEBBARI
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Secrétaire de séance : Véronique DAUVERGNE

Direction des Finances/

OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2312-1 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la circulaire préfectorale du 29 novembre 2016 relative aux dispositions de la loi NOTRe relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales ;

Vu le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité en 2024, en prévision du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025 dont il a été pris acte lors du présent Conseil municipal ;

Vu le rapport annuel sur la situation de la ville en matière de développement durable dont il a été pris acte lors du présent Conseil municipal ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération ;

Considérant que les dispositions de l'article L.2312-1 du code susmentionné précisent que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ; que ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal et qu'il doit être pris acte dudit débat par une délibération spécifique ;

Adoption à la majorité par 32 pour, 10 contre (Sandrine GRYNBERG DIAZ, Massinissa HOCINE, Zayen CHIKHDENE, Sofienne KARROUMI, Pierre-Yves NAULEAU , Fatima YAOU , Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI) , 3 se sont abstenus(Katalyne BELAIR, Jean-Jacques KARMAN, Anthony DAGUET) , 4 ne prennent pas part au vote(Cédric SCHROEDER, Maryse EMEL, Marc GUERRIEN , Nadège NIFEUR)

DELIBERE :

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2025 pour le budget principal et le budget annexe du Centre Municipal de Santé selon les

modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil municipal et sur la base de la note de synthèse annexée à la présente.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 20/02/25
Accusé en préfecture :
93-219300019-20250213-Imc138863-DE-1-1
Publiée le : 20/02/25
Certifiée exécutoire :

Le Maire,
Karine FRANCKET





RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Ville d'Aubervilliers

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 (n°2015-991), dite loi NOTRe, a modifié les principales dispositions des articles L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales relatives au Débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) ; qui avait été étendu aux communes, de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, en vertu de la loi du 6 février 1992 (n°92-125).

Présenté comme un outil destiné à assurer une plus grande transparence financière des collectivités territoriales, le D.O.B. remplit plusieurs objectifs :

1. Celui de renforcer l'information du Conseil municipal en matière de finances locales ;
2. Celui d'informer sur le contexte économique et sur les perspectives dans lesquels s'inscrivent le budget de l'année, en l'espèce 2025, et des années à venir ;
3. Celui de décrire et de discuter en Conseil municipal des orientations budgétaires proposées par l'exécutif communal.

À ce titre, le rapport détaille ci-après l'ensemble de ces exigences et apporte des précisions relatives à :

- Le projet de budget 2025 en section de fonctionnement et l'évolution des indicateurs liés à l'autofinancement ;
- Les dépenses d'investissement programmées, l'évolution du besoin de financement et de l'endettement.

Le contexte politique actuel, ainsi que l'absence de vote du budget de l'État en ce début d'année, ne nous permettent pas de dresser un bilan de la situation économique et sociale générale liée au débat budgétaire, ni de fournir un état des lieux de l'évolution des finances locales. Cependant, il sera évoqué la revalorisation forfaitaire des bases fiscales 2025.

Il convient de souligner que les données présentées dans ce rapport d'orientation budgétaire sont prévisionnelles, comprenant à la fois les données du pré-CA 2024 et les prévisions du BP 2025. À l'issue du vote du CA 2024 et du BP 2025, les données définitives pourraient légèrement différer de celles présentées dans ce rapport.

INTRODUCTION

Dans un contexte d'incertitude budgétaire nationale, où l'absence de vote du projet de loi de finances 2025 prive les collectivités de toute visibilité, les villes, en première ligne, poursuivent leur mission : garantir chaque jour des services publics essentiels à leurs habitants.

Pourtant, comment anticiper les investissements, garantir des services publics de qualité et relever des défis majeurs, tel que la transition écologique, quand l'instabilité nationale met en péril nos finances locales ?

Face à ces difficultés, nous refusons la résignation. Le présent rapport illustre notre engagement: celui d'une politique ambitieuse et volontariste, où chaque dépense traduit une action concrète pour les Albertivillariens. Certains y verront une liste de coûts et s'empresseront de critiquer une gestion qu'ils ne comprennent pas. Nous y voyons, au contraire, la rénovation du gymnase Guy Môquet mais aussi la création de services de proximité indispensables : le complexe aquatique Camille Muffat, la troisième Maison Pour Tous, le Pôle Santé des Femmes. Ces équipements sont des investissements pour l'avenir et nous les assumons pleinement.

Nous les assumons d'autant plus que nous les réalisons dans un contexte de tension budgétaire inédite. La flambée des coûts de l'énergie, les délais de remboursement des subventions pouvant aller jusqu'à deux ans, l'incertitude financière qui pèse sur des projets structurants, comme la Cité Éducative, illustrent les contraintes qui rendent notre gestion encore plus exigeante. Malgré cela, nous avons fait le choix de la responsabilité. Nos services ont intensifié leurs efforts pour contenir les dépenses, une cellule de pilotage de la masse salariale a été mise en place, et Aubervilliers se classe 22e sur 40 villes de Seine-Saint-Denis en termes de masse salariale par habitant, avec un coût maîtrisé de 940 euros¹.

Ainsi, il semble trop facile de critiquer, de reprocher à notre majorité à la fois d'en faire trop et de ne pas en faire assez. Nous restons fidèles à notre cap : élus pour porter un projet politique clair et ambitieux, nous continuerons à agir, à tenir nos engagements et à garantir une gestion rigoureuse et responsable.

¹ Source : Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL)

1. Un contexte économique instable

- ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE
- EVOLUTION DES BASES FISCALES

1. Environnement économique

Un contexte politique instable en France

En 2024, la France traverse une période d'instabilité politique marquée par des tensions au sein du gouvernement et des divisions au Parlement. Le 9 juin dernier le président Emmanuel Macron annonçait la dissolution de l'assemblée nationale. Les élections législatives ont eu lieu entre le 30 juin et le 7 juillet. Par le décret du 5 septembre 2024, le président nomme son nouveau premier ministre, Michel Barnier. Deux motions de censure ont été déposées à la suite du déclenchement de l'article 49.3 par Michel Barnier, afin de faire adopter sans vote le projet de loi de finance de la sécurité sociale. Une première motion a été déposée par le NFP et la seconde par le Rassemblement National. La première motion de censure a été votée par 331 députés, soit 43 voix de plus que la majorité absolue. Par conséquent le gouvernement de Michel Barnier a été renversé. Ce 13 décembre 2024, le président de la République a donc nommé son nouveau premier ministre, François Bayrou. Ce dernier a annoncé son gouvernement le 23 décembre dernier.

A l'heure de la rédaction de ce rapport d'orientation budgétaire, le projet de loi de finances pour 2025 n'a toujours pas fait l'objet d'un vote.

La Réserve fédérale (FED) réduit ses taux directeurs

La Fed, lors de sa réunion en novembre 2024, a décidé de diminuer ses taux d'intérêt dans la fourchette suivante : entre 4,50% et 4,75%. Cette baisse a été permise en raison du ralentissement de l'inflation.

La réélection de Donald Trump fait de nouveau peser des incertitudes sur le contexte macro-économique mondial.

Une récession de l'Allemagne et un décollage de la croissance espagnole

D'une part, l'Allemagne connaît une double crise : politique et économique. Le gouvernement a revu à la baisse sa prévision de croissance pour 2024. Il estime un niveau de récession de 0,2%. Cela s'explique notamment par une baisse de la compétitivité de son industrie automobile, un sous-investissement public ainsi qu'une concurrence commerciale accrue. La crise énergétique et les répercussions de la guerre en Ukraine ont également aggravé la situation.

La croissance de l'Espagne serait estimée à 2,8% pour 2024. Elle s'explique par plusieurs facteurs : la hausse des revenus générés par le tourisme, la baisse de l'inflation due notamment à la diminution des prix de l'énergie (qui permet d'améliorer le pouvoir d'achat des espagnols), l'augmentation de la population, stimulée par des flux migratoires dynamiques ainsi que par les investissements dans les infrastructures et dans la transition écologique.

Un niveau de croissance faible avec la volonté d'un rebond en 2024 pour la zone euro

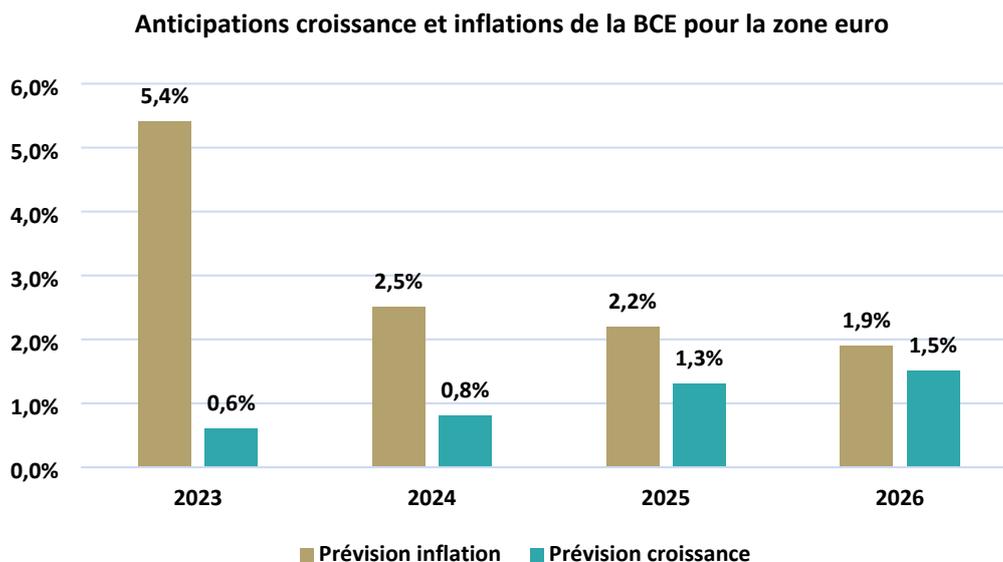
➤ En zone Euro

Après avoir atteint plus de 5,4% en 2023, l'inflation poursuit son ralentissement dans la zone euro et atteignait **2,5% sur un an en 2024**. Un chiffre moins élevé que celui attendu

par les analystes qui tablaient sur 2,7%, le chiffre atteint ainsi son plus bas niveau depuis juillet 2021.

L'inflation se situe désormais bien loin du record après le déclenchement du conflit en Ukraine qui a provoqué une flambée des prix de l'énergie. Elle poursuit donc sa diminution cependant à court terme elle pourrait ré augmenter en raison de la hausse des salaires.

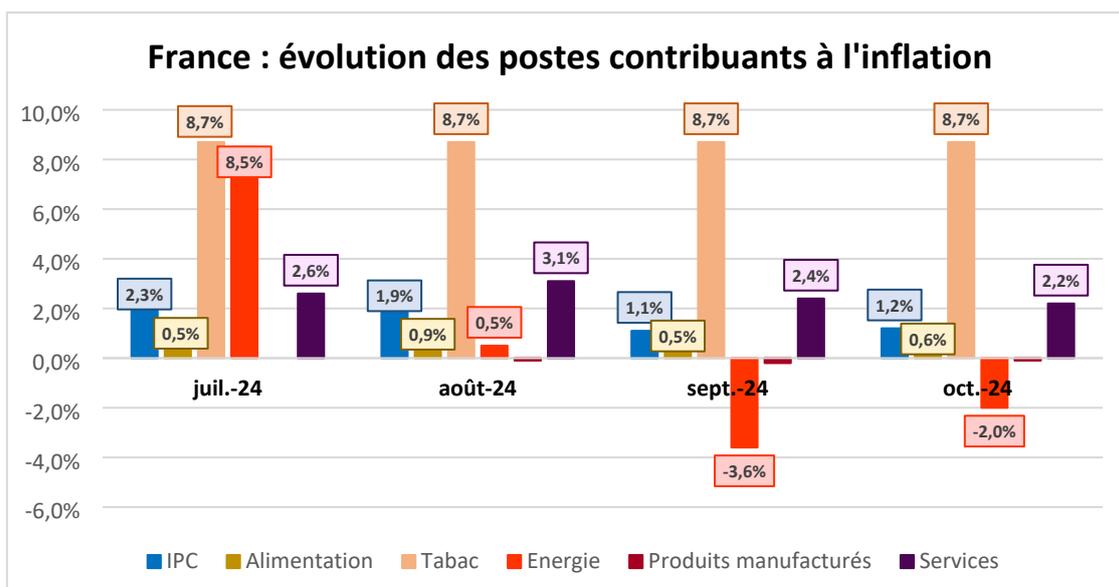
Quant à la croissance économique, selon les prévisions, elle restera atone à court terme néanmoins elle devrait pouvoir à terme être soutenue par la hausse des revenus des ménages.



➤ En France

D'après le projet de loi de finances (PLF) de fin de gestion publié le mercredi 6 novembre 2024, le déficit public de la France pour 2024 serait de 6,1 % du PIB. Initialement, le PLF 2024 prévoyait un déficit de 4,4 %, alors que celui de 2023 avait atteint 5,5 % du PIB. Afin de combler ce déficit, le gouvernement a présenté un budget 2025 dans lequel il prévoit un effort budgétaire de 60 Mds€. L'exécutif voudrait réaliser des économies à hauteur de 40 Mds € en réduisant ses dépenses et en trouvant de nouvelles recettes à hauteur de 20 Mds€.

Quant à l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH), il s'établit à 1,7% en novembre 2024 (Insee). Le prix de l'énergie quant à lui chute de 2% en une année.



Au troisième trimestre de 2024, le PIB a progressé de 0,4%, après + 0,2% au deuxième trimestre, stimulé notamment par les jeux olympiques et paralympiques de Paris.

Une baisse des taux directeurs par la Banque centrale européenne (BCE)

Le jeudi 17 octobre la BCE a décidé de procéder à une nouvelle baisse de ses taux directeurs. Cette diminution des taux est de -0,25%, ce qui abaisse le taux de dépôt à 3,25%, le taux de refinancement à 3,40% et le taux de prêt marginal à 3,65%. Cette décision est motivée par une inflation tombée à son plus bas niveau depuis 3 ans, dans la zone euro.

2. Évolution forfaitaire des bases fiscales

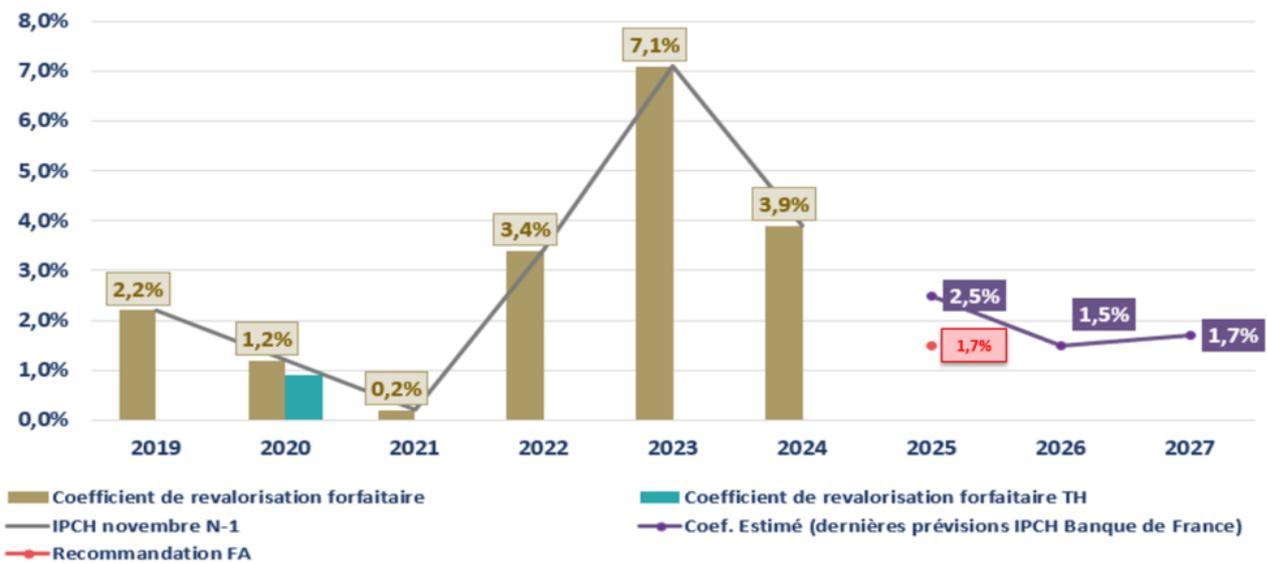
Comme évoqué dans l'introduction de ce rapport, nous ne pouvons développer un état des lieux complet des réformes en matière de finances locales. Néanmoins, nous aborderons les évolutions fiscales pour 2025.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité pour 2025

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code Général des Impôts (CGI), les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée. Ce taux d'inflation est calculé selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N).

L'IPCH pour le mois de novembre 2024 est ressorti sur un an à +1,7%.

Ainsi, après une progression forfaitaire dynamique de +3,9% en 2024, le coefficient qui sera appliqué en 2025 s'élèvera à 1,017, soit une augmentation forfaitaire des bases de +1,7%.



Source Finance Active

2. Section de fonctionnement : une gestion sous contrainte

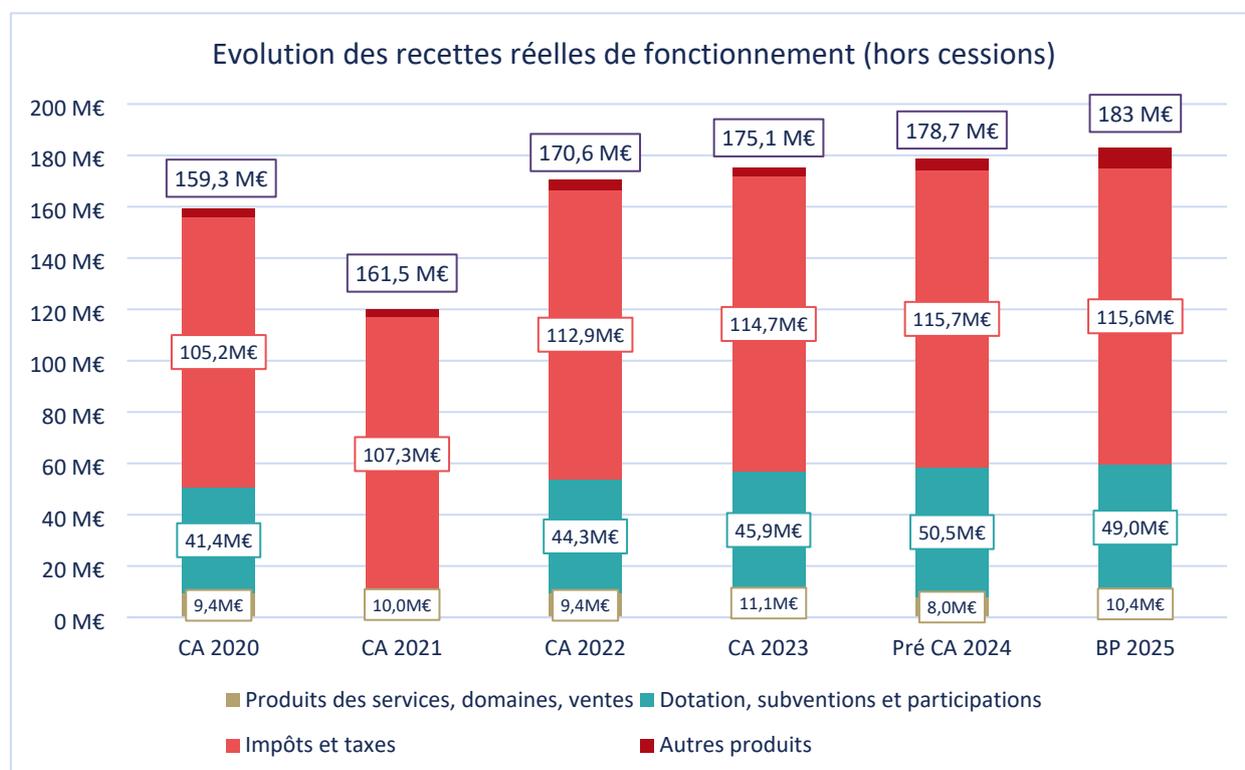
- DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PRUDENTES
- LE DEVELOPPEMENT DES PROJETS EN FONCTIONNEMENT
- UNE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT EN BAISSSE MAIS PRESERVEE

La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement est le maître mot de la préparation budgétaire dans un contexte économique et politique toujours incertain. La création de nouveaux services publics vient peser sur les finances de la Ville mais l'équipe municipale maintient sa volonté d'apporter aux Albertivillariens un meilleur cadre de vie.

A cela s'oppose une dynamique de recette atone encore confrontée notamment aux incertitudes de la crise de la construction de logements. Le doute plane également quant aux participations financières des partenaires de la Ville qui font face à des problématiques similaires quant à l'équilibre budgétaire.

L'ensemble des données du rapport pour l'année 2025 s'entendent en terme de données pré compte administratif et ne sont donc pas définitives.

1. Recettes de fonctionnement : une reprise de croissance ponctuelle



Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) progressent de 2,4% en 2025 du fait principalement de l'intégration d'une dépense exceptionnelle de 5,5 M€ liée à la cession en deux versement du 95 boulevard Félix Faure.

En dehors de cette recette non pérenne, la Ville présente des RRF en légère baisse de -0,7% entre le pré CA 2024 et le projet de budget 2025.

Comme chaque année la municipalité a fait le choix de prévoir des recettes prudentes pour le BP 2025 se laissant ainsi la possibilité d'ajuster lors des futures étapes budgétaires.

1.1. Recettes tarifaires

Pour 2025, les recettes tarifaires (Chap. 70) affichent une hausse de 30% par rapport au pré CA 2024 du fait d'un retard de tirage sur cette fin d'exercice. Comparativement au budget BP 2024, le niveau de recette est quasiment stable à 10,4 M€. Un rattrapage pourra être réalisé en 2025 si nécessaire.

On retrouve également l'inscription du remboursement des charges indirectes du CMS et du CCAS (respectivement 523 K€ et 213,9 K€).

Les recettes de cantines sont légèrement en baisse en 2025 (1,24 M€) par rapport au BP 2024 (1,3 M€).

Ce nouvel exercice intègre également les recettes d'entrées de la nouvelle piscine C. Muffat à hauteur de 500 K€.

1.2. Produit de contribution directe

Au regard de la date du vote du budget primitif, la ville d'Aubervilliers n'aura pas connaissance des notifications des bases fiscales de l'Etat.

Le produit fiscal d'une commune peut évoluer selon trois facteurs :

- Le taux d'imposition voté par la collectivité ;
- Le coefficient de revalorisation physique des bases (nouveaux logements créés sur le territoire) ;
- Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases.

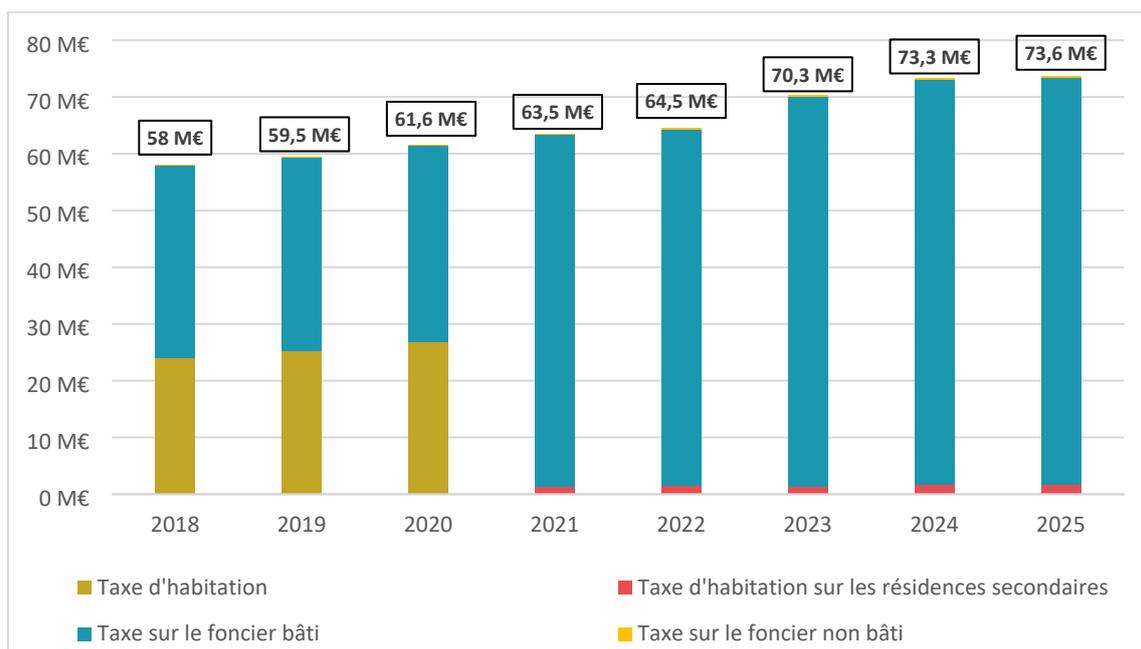
Ce dernier correspond au taux d'inflation constaté au mois de novembre N pour application en N+1. L'environnement économique reste inflationniste, néanmoins le taux d'inflation sur un an est ressorti sur des niveaux moins importants cette année que l'année dernière soit 1,7% contre 3,9% en 2024.

Ainsi, la revalorisation forfaitaire des bases s'établit à +1,7% pour 2025 pour l'ensemble de la fiscalité directe locale. Cette année encore, le produit de fiscalité devrait donc être dynamique.

Pour rappel, l'année 2021 a marqué l'entrée en vigueur de la réforme de la taxe d'habitation avec la récupération pour la Ville de la part de taxe foncière du Département. La collectivité ne perçoit plus dorénavant que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qui représente une petite partie de la fiscalité locale que la Commune perçoit.

À noter également, l'intégration des compensations au titre des exonérations de taxe d'habitation dans le produit de fiscalité directe locale (via le coefficient correcteur).

Évolution du Produit des contributions directes 2018-2025

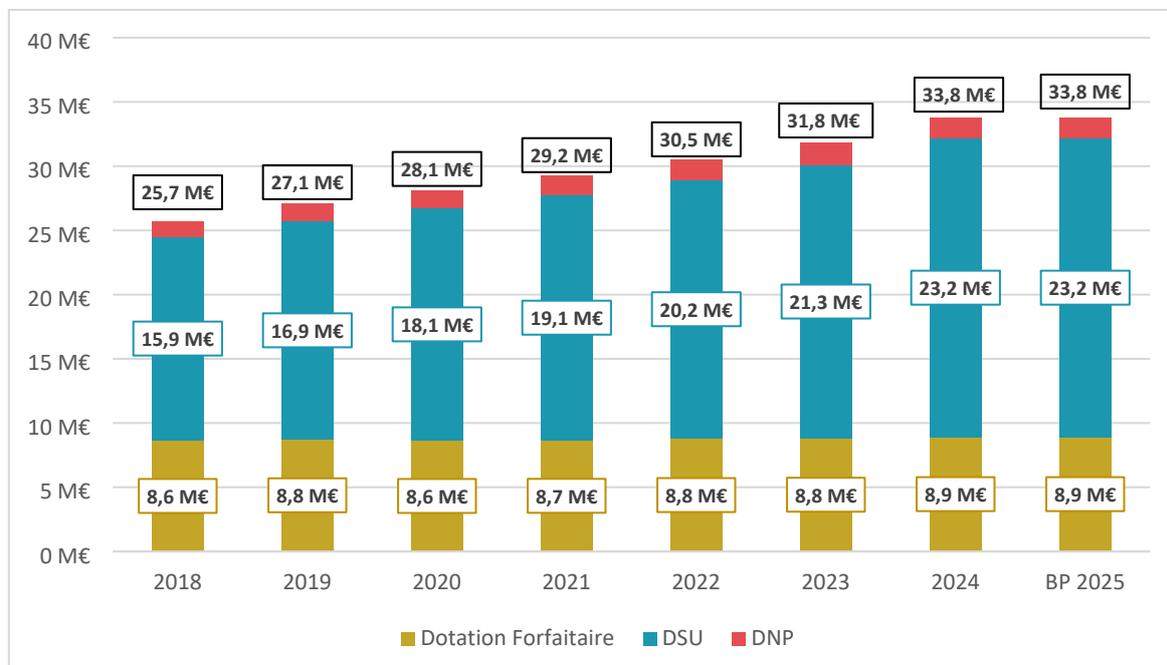


Contrairement aux deux dernières années qui présentaient un fort environnement inflationniste, l'évolution des bases fiscales sera moins importante cette année mais reste tout de même dynamique. En maintenant un principe de prudence dans l'évaluation de la fiscalité directe locale, l'évolution du coefficient de revalorisation des bases permet d'obtenir 300 K€ de ressources supplémentaires.

1.3. Évolution des concours financiers et de péréquation

- Incertitude concernant la dotation générale de fonctionnement (DGF) sans vote du budget de l'Etat

Évolution de la dotation globale de fonctionnement



Au vu du contexte économique incertain, **la part forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation sont estimées de manière quasi stable par prudence au BP 2025**. Ces dotations pourront être réévaluées lors des prochaines étapes budgétaires suite à la publication officielle des dotations.

Concernant la dotation forfaitaire (DF), malgré la progression de la population, la Ville subissait chaque année **un écrêtement** afin de financer les hausses de dotations décidées par ailleurs au sein de l'enveloppe normée. Pour rappel, ce mécanisme d'écrêtement a été retiré depuis la Loi de finances 2023. Le montant de la DF a été maintenu à son niveau de 2024 par prudence.

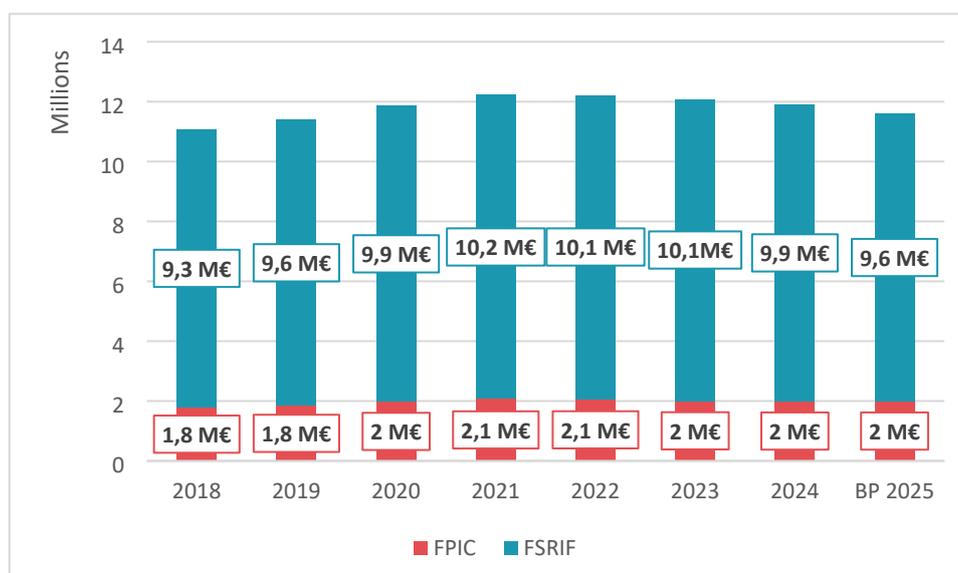
La dotation générale de décentralisation devrait, quant à elle, être constante et s'afficher à 316 K€.

- **Baisse de la péréquation horizontale**

Mise en place afin de redistribuer les richesses entre les collectivités « riches » et les collectivités plus pauvres qui doivent faire face à de nombreux défis (croissance démographique, population jeune, difficultés socio-économiques, habitat insalubre etc.), la péréquation horizontale s'opère, pour la ville d'Aubervilliers, via deux fonds : le FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) et le FSRIF (fonds de solidarité de la région Ile-de-France).

- **Le FPIC** : depuis 2016, l'enveloppe a toujours été maintenue à hauteur de 1 Md€ et répartie entre les intercommunalités et les communes.
- **Le FSRIF** : cette recette de péréquation est extrêmement volatile car elle dépend très fortement du classement en termes de richesse relative par rapport aux autres villes d'Ile-de-France. Par prudence, le niveau du FSRIF est maintenu au même montant qu'en 2024.

Évolution des fonds de péréquation horizontale



En 2024, la péréquation horizontale pour la Ville a connu une légère baisse de -1,5% (du fait d'une baisse conjointe du FSRIF et du FPIC). En temps normal, le projet de loi de finances nous permet de connaître les évolutions de la péréquation. Toutefois, en raison du contexte politique et de l'absence de loi de finances en début d'année, nous ne sommes pas en mesure de connaître l'évolution de ces deux fonds. Par prudence, les inscriptions au BP 2025 ont été maintenues sur des niveaux équivalents à 2024

1.4. Les autres recettes de fonctionnement

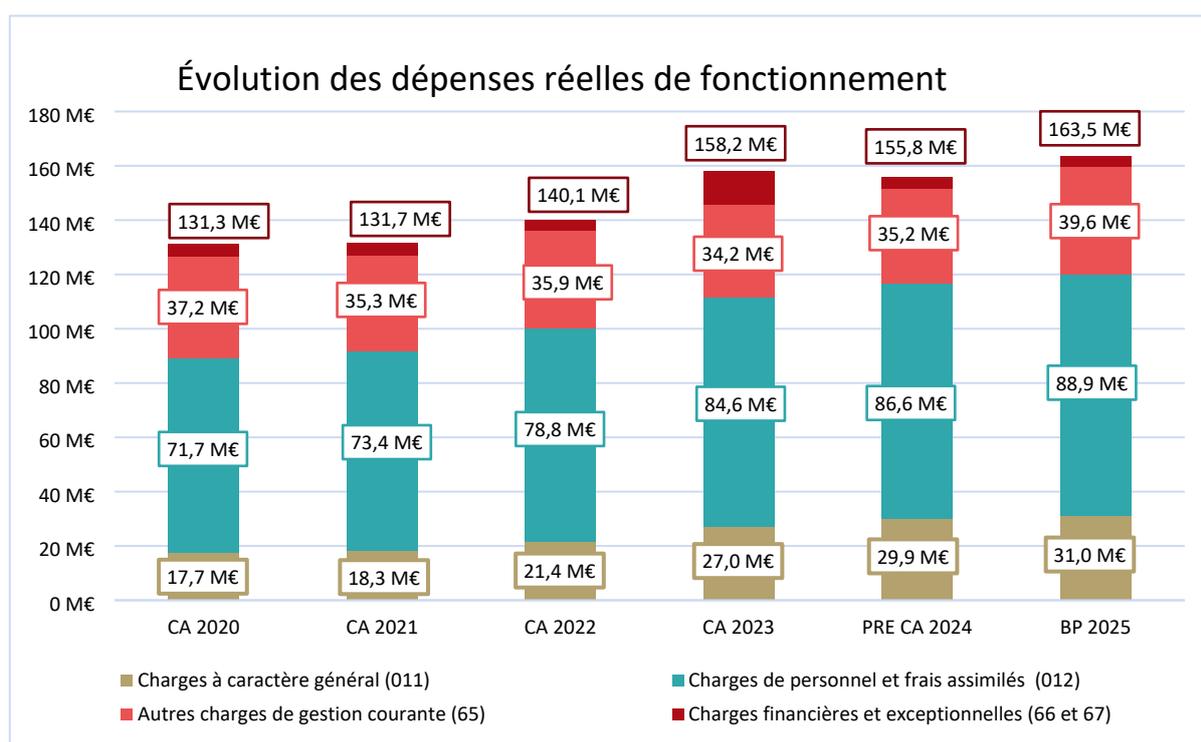
Cette année encore les recettes issues de la taxe additionnelle aux droits de mutation sont estimées en baisse par rapport au BP 2024 par prudence au vu de la conjoncture économique (1 M€ au BP 25 contre 2 M€ au BP 24).

Par ailleurs, la cession du 95 Félix Faure en 2022 a été opérée en 2 phases, la première en 2022 et la seconde fin 2024. Pour des raisons de régularisations comptables de la plus-value de cession, le paiement de la deuxième phase est enregistré sur l'exercice 2025 à hauteur de 5,5 M€ sur le chapitre 75 (autres produits de gestion courante). Deux autres écritures viennent compléter cette régularisation : l'une en dépense de fonctionnement pour 3,7 M€ au chapitre 65 – autres charges de gestion courante et l'autre en recette d'investissement au chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves, pour le même montant.

2. Des dépenses de fonctionnement impactées par le développement des nouveaux équipements publics

Les données présentées pour l'année 2024 sont prévisionnelles et peuvent donc différer de celles qui seront présentées lors du Compte Financier Unique de 2024.

La proposition 2025 est marquée par une hausse des dépenses réelles de fonctionnement (+5,0 % par rapport au pré CA 2024). Cela s'explique principalement par une progression de +3,8 M€ des autres charges de gestion courantes (chapitre 65) en raison de la comptabilisation de la plus-value de la cession du 95 boulevard Félix Faure.



L'ouverture des nouveaux équipements (Centre aquatique du Fort, Gymnase Guy Môquet, la 3^{ème} Maison Pour tous Mahsa Amini) en année pleine amène à une actualisation des frais de gestion tant en RH (012) que sur les fluides et la gestion bâtiminaire (011).

2.1. Des charges à caractère général (Ch. 011) en évolution de + 3,7%

Le chapitre 011 connaît une hausse dynamique avec +3,7% par rapport au Pré CA 2024.

Cette dernière s'explique principalement par l'application en année pleine du marché du centre aquatique Camille Muffat (soit +1,2M€) ainsi que l'augmentation des charges contraintes telle que la maintenance préventive (+529 K€).

Les prévisions 2025 en termes de fluide sont plutôt positives. Après plusieurs années d'augmentations exceptionnelles des prix de l'énergie, la Commission de régulation de

l'énergie (CRE) a annoncé une réduction moyenne de 15 % des tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVE), qui entrera en vigueur le 1er février 2025.

Cependant, cette diminution peut être compensée par des hausses annoncées par ailleurs. D'une part, les tarifs de transport et de distribution (TURPE) augmenteront de 7,7 %. D'autre part, les taxes sur l'électricité seront progressivement rétablies à leur niveau d'avant la crise.

En ce qui concerne les frais de gaz, une baisse importante de 921 K€ est constatée par rapport au prévisionnel CA 2024. Cette diminution résulte principalement d'une prévision de baisse des prix du gaz pour 2025. Cela s'explique par deux mécanismes opposés. D'une part, la demande en Europe a diminué et d'autre part, l'offre est plus importante.

L'impact de ces deux points sur les charges de la Ville, notamment avec les nouvelles structures, étant encore incertain, l'inscription budgétaire 2025 est prudente.

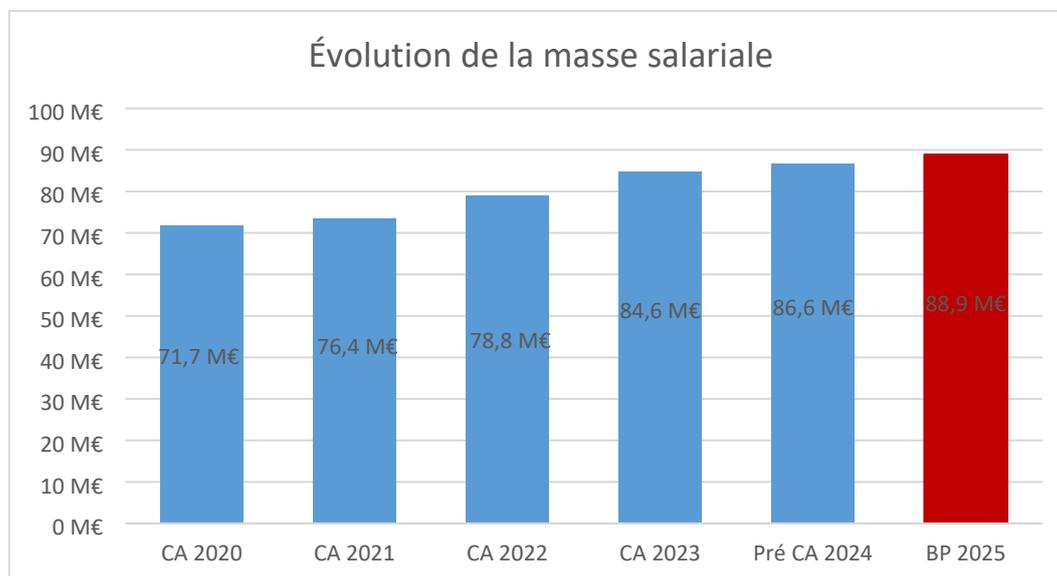
Concernant la restauration scolaire, l'inscription 2025 est en légère augmentation par rapport au pré CA 2024 (+1,8 %) mais stable par rapport au montant du BP 2024, soit 4,9 M€. A noter que 2024 la ville s'est tournée vers un nouveau prestataire (Elior), le contrat ayant pris effet à partir du mois de février.

En fin d'année 2024, le marché public de gestion du centre aquatique du Fort a été lancé. Pour 2025, il sera appliqué en année pleine ce qui entraîne une augmentation de +1,2 M€ par rapport au BP 2024.

Pour 2025, un nouveau marché d'assurances entrera en vigueur, par conséquent les tarifs sont prévus à la hausse +370 K€ par rapport au pré CA 2024.

Par ailleurs, les dépenses de maintenance préventive sont en augmentation afin de s'assurer que l'ensemble du parc de la Ville soit bien couvert notamment en terme de sécurité. En vue de couvrir la totalité de la maintenance préventive et curative nécessaire, 442 K€ supplémentaires ont été prévus au budget. Sur ce même thème s'ajoute + 87 K€ pour l'entretien et la maintenance du centre nautique Pératou.

2.2. Dépenses de personnel : une année impactée par les évolutions législatives et les ouvertures de nouvelles structures publiques (Ch. 012)



Les dépenses de personnel ont augmenté en 2024 de près de 2,4% par rapport au CA 2023.

Cette augmentation est due à la suite d'une série de décisions salariales de l'Etat pour atténuer les effets de l'inflation auprès des agents publics. Parmi les principales mesures on retrouve :

- L'augmentation de 5 pts d'indice pour l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024
- L'impact de l'augmentation du point d'indice du 1^{er} juillet 2023 de 1,5% sur les 6 premiers mois de 2024 ;
- La double augmentation du SMIC (+1,13% au 1^{er} janvier 2024 puis +2% au 1^{er} novembre 2024) ;
- Le versement de la prime Coquerel pour les agents de santé en mars 2024
- Le versement de la prime pouvoir d'achat versée en mai 2024
- Le taux de remboursement des frais de transports collectifs qui a été porté de 50% à 75% au 1^{er} septembre 2023.

L'exercice 2025 portera plusieurs modifications de son budget concernant la masse salariale qui s'expliqueront en majorité par les raisons suivantes :

- **Le versement de primes exceptionnelles** : cela comprend la prime Coquerel qui sera versée en 2025 au personnel soignant pour un montant de 190 K€.
- **La revalorisation des agents de la Petite enfance** : estimation à 140 K€
- **Avancement d'échelon et avancement de grade** : 270 K€
- **La mise en service des nouveaux équipements de la Ville** :
L'ouverture de la Maison pour tous Mahsa Amini pour un coût annuel estimé à 300 K€

L'ouverture de la piscine Camille Muffat avec la création de 4 postes d'agents de caisse pour un coût de 160 K€.

- **La fin du marché de nettoyage de l'école Malala.**
3 postes pour un coût de 120 K€
- **L'augmentation de la part employeur de la CNRACL au minimum de 1 point et au maximum de 4 pts**
Les collectivités restent dans l'attente du vote du budget de l'Etat mais le montant est estimé à 1,2 M€.

Pour ce nouvel exercice, la Ville a pour objectif de contenir ses dépenses en charges de personnel à travers différents leviers qui seront étudiés au cours de l'année.

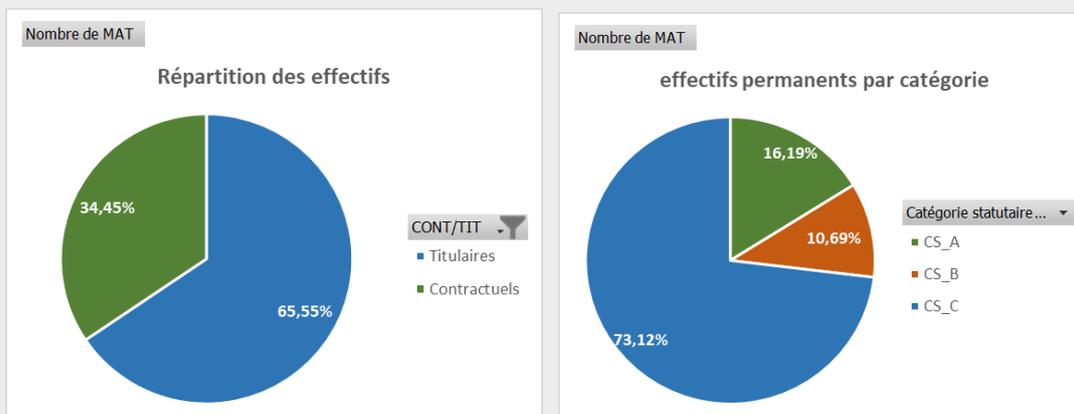
Focus : part et structure des dépenses de personnel en 2024

Avec 86,6 M€ mandatés en 2024, la masse salariale **représente 53.49% des dépenses réelles de fonctionnement** soit 2,5 point de moins qu'en 2023. C'est par ailleurs un taux de rigidité (dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement) inférieur à la moyenne des communes de même strate de population (59,9%)

La répartition entre titulaires et contractuels se voit impactée par les récents recrutements. Malgré la réelle volonté de réduire la précarité en ayant recours à davantage de personnels titulaires, le pourcentage de titulaire est plus faible qu'en 2023. Ainsi 66% des effectifs sont titulaires en 2024 contre 71% en 2023. A noter que les recrutements se font sur la réalité des candidats qui se présentent en entretien : en 25 ans, le nombre de candidat au concours a été divisé par 4, ce qui impacte nécessairement le profil des candidatures.

La durée effective du travail au sein de la collectivité est majoritairement organisée sur 37 heures 30 hebdomadaires, suite à l'application effective des 1 607 h. Des exceptions sont autorisées par agents au regard de leurs missions pour leur permettre de travailler 39 heures hebdomadaires.

La répartition en 2024 entre catégorie est restée stable par rapport à 2023. Les cat C représentent 74% des effectifs, les cat B 10% et les cat A 16%.



Les principaux postes de dépense du chapitre 012 au BP 2025 se répartissent l'inscription de 88,9 M€ de la manière suivante :

- Traitements	49 M€
- Cotisations	20,4 M€
- NBI et indemnités	15,2 M€
- Versement mobilité	1,3 M€
- Allocations chômage versées directement	0,6 M€

2.3. Les autres charges de gestion courante en progression de +10,7% (Ch. 65)

Le chapitre 65, qui regroupe les dépenses de subventions aux associations et de participation aux organismes de regroupement, affiche une hausse par rapport au Pré CA 2024 (+10,7%).

Autres charges de gestion courante (65)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Pré CA 2024	BP 2025	BP 25/ CA 24
Subvention d'équilibre des budgets annexes	1,8 M€	0,8 M€	1,0 M€	0,8 M€	0,9 K€	1,7 M€	81,40%
Contributions et participations obligatoires	23,5 M€	23,6 M€	24,2 M€	23,6 M€	25,4 M€	25,6 M€	0,50%
Subventions versées	10,8 M€	9,9 M€	9,4 M€	9,9 M€	6,8 M€	7,0 M€	4,30%
Autres charges des gestion courante	1,0 M€	1,0 M€	1,3 M€	1,0 M€	2 M€	5,3 M€	160,00%
Total	37,1 M€	35,3 M€	35,9 M€	35,3 M€	35,1 M€	39,6 M€	10,70%

L'inscription budgétaire concernant les subventions d'équilibre des budgets annexes sont en hausse de +81,4 %. Chaque année le CMS affiche une subvention assurant l'équilibre budgétaire annuelle. Au cours de l'exercice, en fonction des recettes perçues, la subvention peut être revue à la baisse comme cela fut le cas ces 3 dernières années. La Ville prend donc la décision d'inscrire une dépense prudente. Par ailleurs la subvention d'équilibre du PRE en hausse de 18,5 K€ par rapport au BP 24 soit 83,5K€. Pour rappel, la Caisse des écoles a été mise en sommeil au 1^{er} janvier 2023 pour 3 ans.

Les enveloppes de subventions allouées aux associations et aux structures partenaires se maintiennent sur des niveaux équivalents à 2024.

Les contributions obligatoires progresseront de +0,5% pour l'exercice 2025. Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé à l'EPT Plaine Commune

connait une hausse de 0,6% par rapport au pré CA 2024 suite à la revalorisation de la part fiscalité de +1,7% comme pour la ville.

À noter que l'évolution de la contribution obligatoire au fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) subit une hausse de près de 9% par prudence au vu des évolutions des années passées.

Enfin, comme évoqué dans le paragraphe des recettes de fonctionnement, ce chapitre intègre le versant dépense de 3,7 M€ relatif à la régularisation comptable sur la plus-value de cession du 95 Félix Faure. Bien que cette dépense soit compensée en recette d'investissement, l'imputation d'une part en fonctionnement et de l'autre en investissement impacte à la baisse le niveau de l'épargne nette.

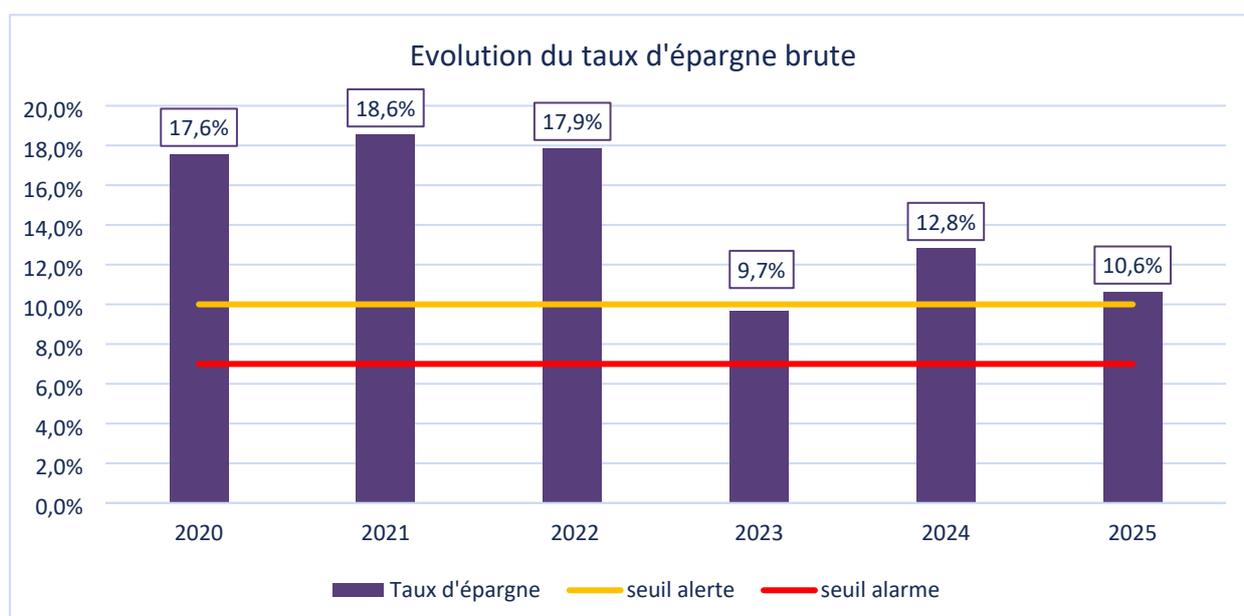
3. Les indicateurs financiers

Si la dynamique des dépenses, notamment des dépenses de personnel et des dépenses à caractère général, doit faire l'objet d'une attention accrue mais se justifie contextuellement, **les indicateurs financiers de la Ville se maintiennent au-dessus des seuils d'alerte.**

- Le taux d'épargne brute

Ce ratio (Epargne brute/ recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette. Il permet ainsi d'appréhender la solvabilité financière de la collectivité.

Deux seuils sont généralement associés au taux d'épargne brute, un premier d'alerte à 10% et le seuil d'alarme à 7%.



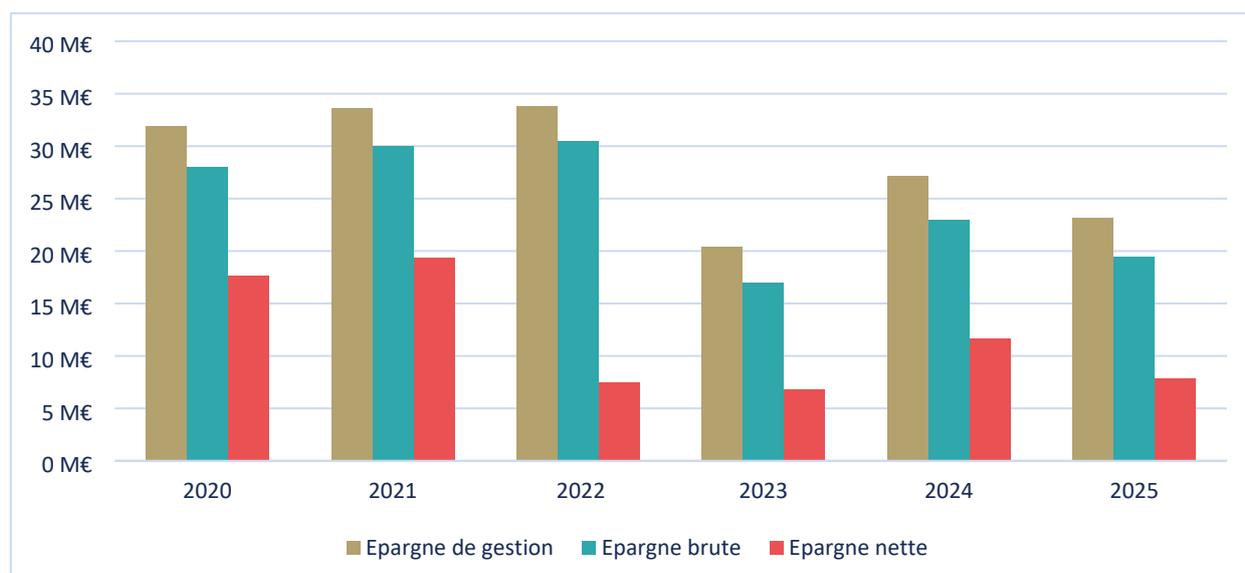
Ainsi, malgré des dépenses contraintes qui continuent de peser largement sur les charges de la collectivité et de fortes incertitudes politiques et économiques à l'échelle de l'Etat, la Ville réussit à maintenir un taux d'épargne brute au-dessus du seuil d'alerte.

- La capacité d'autofinancement ou épargne nette

Pour rappel, l'épargne nette (ou capacité d'autofinancement nette) correspond à l'épargne dégagée de la section de fonctionnement déduite du remboursement en capital de la dette. Elle mesure alors l'autofinancement dont dispose la ville pour financer ses propres investissements, et ainsi limiter le recours à l'emprunt.

L'année 2024 a été marquée par des recettes exceptionnelles amenant à une forte progression de l'épargne nette. Ces recettes n'étant pas pérennes, elles ne sont pas renouvelées sur l'exercice 2025.

L'intégration en année pleine des charges liée à la gestion des nouveaux équipements publics (Piscine C. Muffat, gymnase Guy Môquet, 3^{ème} Maison pour tous) pèse sur le fonctionnement de la Ville mais elle est compensée en partie par des efforts de gestion des dépenses et une optimisation des recettes. L'épargne nette retrouve ainsi un niveau légèrement supérieur à 2022.



	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne de gestion	31 921 533	33 633 278	33 814 134	20 360 984	27 148 214	23 175 202
Epargne brute	27 991 738	29 992 418	30 492 160	16 939 038	22 941 743	19 470 386
Epargne nette	17 634 222	19 370 965	7 475 399	6 805 797	11 655 923	7 809 496

Ce sont ainsi 7,8 M€ que la Ville pourra directement affecter à ses investissements en 2025.

3. Poursuite de l'effort d'équipement et maintien des indicateurs financiers à un niveau convenable

- DÉPENSES ET RECETTES D'ÉQUIPEMENT INSCRITES AU BP 2025
- PROSPECTIVE
- SITUATION EN MATIÈRE D'ENDETTEMENT
- ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT

1. Une section d'investissement : continuité de l'action

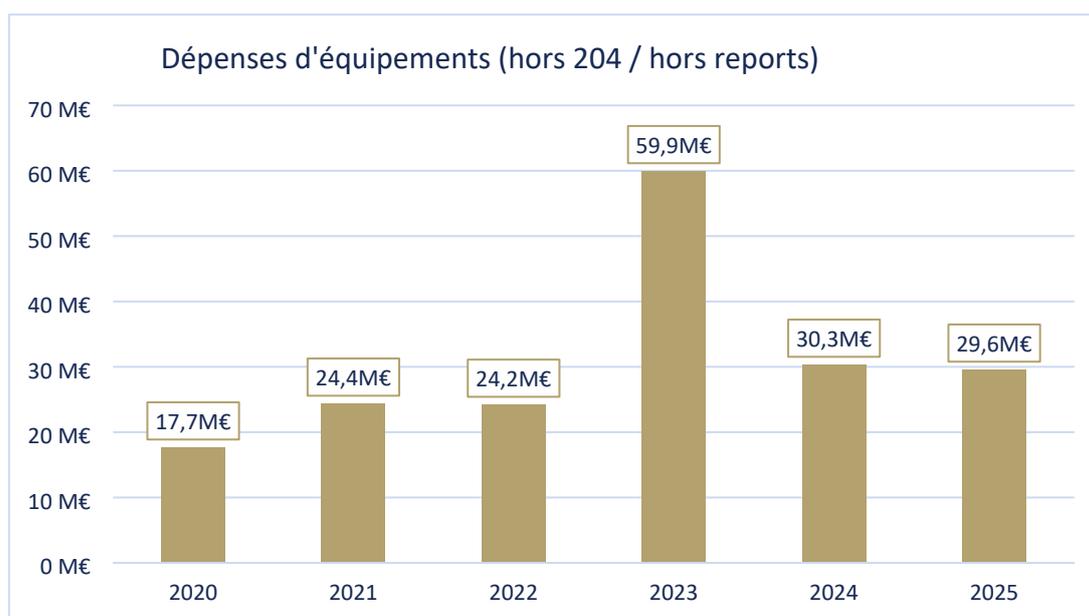
Après deux années portées par la construction de deux équipements Olympiques, la Ville maintient son cap d'investissements notamment pour la rénovation de son patrimoine, la préservation de l'environnement et la volonté d'amélioration du cadre de vie des Albertivillariens.

Cette nouvelle année continuera de porter de nombreux investissements de rénovations et de constructions d'équipements sportifs (stade Delaune, stade du Pieyre, réaménagement de la fosse nautique du centre aquatique Pératou, rénovation des tennis Paul Bert).

Le programme de modernisation des écoles se poursuivra lui aussi ainsi que la création de deux nouvelles cours Oasis.

La municipalité maintient également les investissements nécessaires pour répondre aux problématiques de santé, de sécurité, de croissance démographique et de rénovation des bâtiments communaux vieillissants ou énergivores, et ce, malgré un environnement contraint.

1.1 Un budget de 29,6 M€ affecté aux dépenses d'équipements



En 2025, des dépenses d'équipement ont été inscrites à hauteur de 29,6 M€, soit un niveau légèrement inférieur à l'année précédente. A cela s'ajoute 10,5 M€ de reports d'investissement de 2024 sur 2025.

Parmi les crédits inscrits au budget, on notera notamment :

- **Dans le domaine de l'éducation et de la petite enfance :**
 - 2,4 M€ pour l'entretien des bâtiments scolaires ;

- 1,4 M€ de travaux d'optimisation énergétique sur plusieurs établissements scolaires ;
- 1 120 K€ pour la transformation de deux cours oasis ;
- 300 K€ pour le groupe scolaire du Fort ;
- 440 K€ de mobiliers scolaires, centres de loisirs et centres de vacances ;
- 180 K€ pour la crèche du Fort ;
- 100 K€ dans l'installation de jeux de cours ;
- 10 K€ pour la création d'une classe de TPS.

➤ **Dans le domaine du sport :**

- 1,56 M€ pour le tennis Paul Bert ;
- 800 K€ pour assurer le solde des travaux sur les bâtiments Olympiques ;
- 766 K€ pour la réhabilitation du centre nautique de Pératou, dont 400 K€ qui permettront à la poursuite des travaux de la fosse ;
- 560 K€ pour la réhabilitation du stade du Dr Pieyre qui se poursuit ;
- 75 K€ pour la rénovation du stade Auguste Delaune.

➤ **Dans le domaine de la sécurité :**

- 1,3 M€ de sécurisation des bâtiments
- 365 K€ pour le déploiement de la vidéo protection.

➤ **Dans le domaine de la santé, du social et de la qualité de vie :**

- 1,6 M€ dans le cadre de la réhabilitation du marché Montfort ;
- 750 K€ pour l'aménagement du parvis de la Halle Villette (Maison pour Tous, maison France Service) ;
- 150 K€ destiné à la renaturation et à la végétalisation du cimetière communal ;
- 80 K€ pour un plan de reprises des concessions du cimetière ;
- 10 K€ pour l'aménagement des terrains familiaux.

➤ **Dans le domaine de la rénovation / entretien des bâtiments communaux :**

- 3,3 M€ pour l'entretiens des bâtiments ;
- 1 M€ pour des travaux de rénovation du CTM ;
- 600 K€ pour des travaux d'accessibilité handicapés ;
- 180 K€ pour la rénovation de l'église Notre Dame Des Vertus ;
- 150 K€ pour la réhabilitation du tribunal de proximité ;
- 150 K€ pour des réparations sur le site de Piscop ;
- 140 K€ dans le cadre d'études du théâtre de la commune ;
- 75 K€ pour le programme d'économie d'énergie.

A cela s'ajoute :

- 1,4 M € prévu pour les projets NPNRU, dont 613 K€ de participation obligatoire de la ZAC Émile Dubois Maladrerie ;
- 4,4 M€ dans le cadre des réserves et du portage foncier avec notamment le projet d'un achat de terrain pour une médiathèque (2,5 M€) ;
- 1,2 M€ pour le parc informatique ;

- 684 K€ pour le matériel, outillage et mobiliers des services;
- 805 K€ pour le parc de véhicules avec notamment un programme de verdissement de la flotte automobile de la Ville.

1.2 Des recettes réelles d'investissement à hauteur de 14,3 M€ (hors emprunt et hors reports)

- Les subventions d'équipement estimées à 3,9 M€

Le BP 2025 prévoit des subventions d'investissements à hauteur de 3,9 M€ décomposées comme suit :

- 2,3 M€ pour la construction des équipements olympiques dont 1,8 M€ de la SOLIDEO ainsi que 500 K€ qui seront versés par le département ;
- 500 K€ destiné à la rénovation des sanitaires de plusieurs groupes scolaires de la collectivité ;
- 367 K€ de subventions dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection sur la Ville ;
- 315 K€ de solde de subvention CAF pour la réhabilitation de la halle villette en maison France Service.

D'autres versements de subventions sont également prévu sur l'année dont une dans le cadre du dispositif centre villes vivants de la métropole du Grand Paris (+100 K€). Il est également prévu que la Ville perçoive 150 K€ de recette d'amendes de police.

- Les autres recettes :

Les autres recettes d'investissement s'établissent à 17,4 M€. Elles comprennent notamment 4 M€ de FCTVA, 4 M€ de produits de cessions d'immobilisations, 800 K€ de taxe d'aménagement, 1,55 M€ pour le remboursement des travaux d'office pour compte de tiers et 71,5 K€ pour les dépôts et cautionnement versés (somme qui est équilibrée en dépenses/recettes).

Par ailleurs, comme évoqué précédemment, une recette de 3,7 M€ est inscrite au chapitre 10 avec son pendant en dépense de fonctionnement au chapitre 65 pour la régularisation comptable de plus-value de cession.

2. Éléments de prospectives

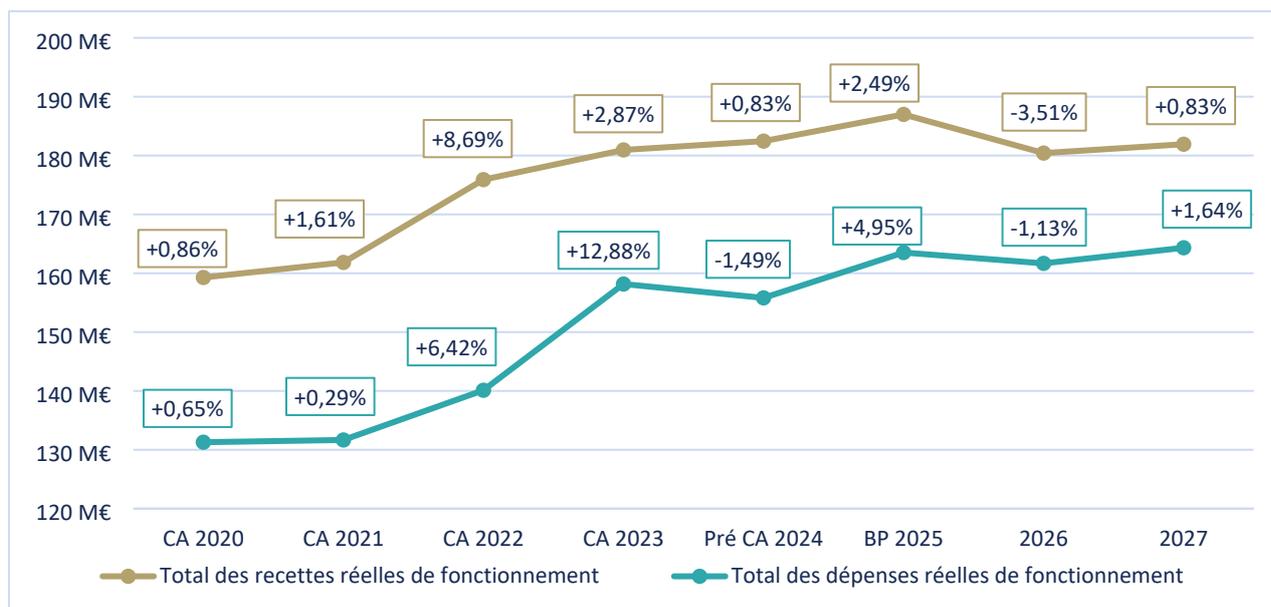
Le scénario de prospective retenu dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire se base sur des **hypothèses réalistes et prudentes**.

Il intègre l'emprunt de 21 M€ souscrit en 2023 mais qui se réparti sur deux ans (14M€ en 2023 et 7 M€ en 2025) pour couvrir les dépenses des équipements olympiques.

Aucun nouvel endettement n'est prévu dans le scénario de prospective afin de retourner dans une phase de désendettement et maintenir des ratios financiers performants.

Par ailleurs, il n'est prévu **aucune hausse des taux de fiscalité**.

2.1. Évolution de la section de fonctionnement



L'évolution des DRF observée de -1,49% entre 2023 et 2024 est le fait des doublons de recettes qui ont été régularisés en dépenses en 2023 pour plus de 8 M€.

Comme vu précédemment, la cession du 95 Félix Faure sur deux exercices nécessite une écriture comptable de régularisation cette année qui amène aux variations observées en dépenses et en recettes entre 2024 et 2026.

Avec le ralentissement de la progression des prix de l'énergie et l'intégration dans le BP 25 de l'impact en fonctionnement des nouveaux équipements publics, la prospective projette une évolution des charges à caractère général de 2% (objectif d'inflation de la BCE).

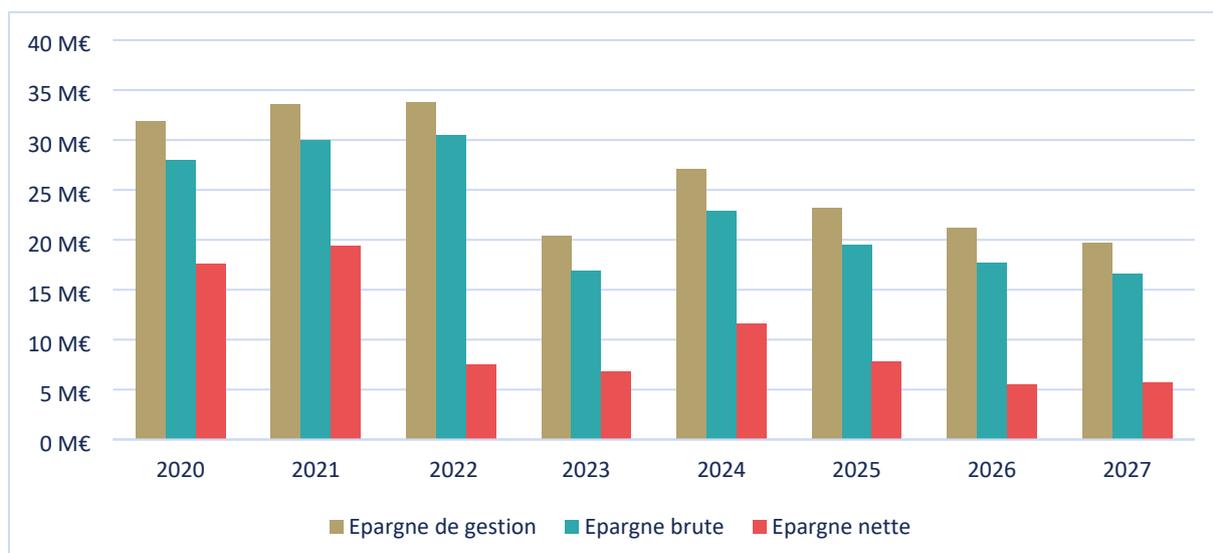
Les données de la prospective RH réalisée par les services de la Ville ont été intégrées sur le volet charges de personnel.

La part de la masse salariale sur la période 2025-2027 correspond en moyenne à 55,2% du total des dépenses réelles de fonctionnement. A titre de comparaison, sur la strate de référence 50 000 à 100 000 habitants, ce ratio s'élève en 2023 à 59,9%.

Les recettes de fonctionnement sont, elles, portées par le dynamisme de la fiscalité mais subissent les effets de la crise économique actuelle notamment sur le logement avec un niveau particulièrement bas de taxe d'aménagement et de taxe sur les droits de mutation. Les partenaires financiers de la Ville subissent également des contraintes financières amenant à une intégration prudente de leurs participations.

On observe donc une progression plus dynamique des dépenses par rapport aux recettes. **Des efforts de gestion et une maîtrise des dépenses** seront alors nécessaires par la suite pour inverser la tendance et ainsi **éviter la création d'un effet ciseaux**.

2.2. Les épargnes



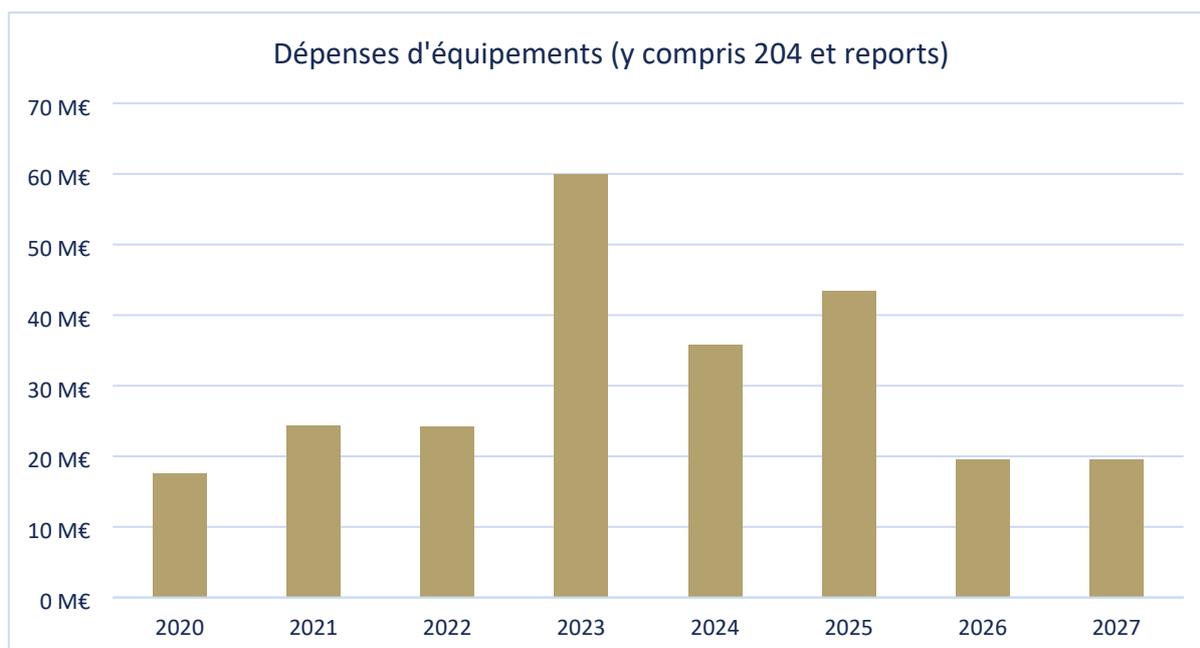
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne de gestion	31 921 533	33 633 278	33 814 134	20 360 984	27 148 214	23 175 202	21 185 257	19 675 718
Epargne brute	27 991 738	29 992 418	30 492 160	16 939 038	22 941 743	19 470 386	17 740 492	16 595 126
Epargne nette	17 634 222	19 370 965	7 475 399	6 805 797	11 655 923	7 809 496	5 496 310	5 735 262

L'effet ciseau observé entre les dépenses et les recettes de fonctionnement amène mécaniquement à une baisse du niveau des trois épargnes.

Les efforts de gestion en section de fonctionnement devront donc être maintenus voir accentués (contrainte sur les dépenses et/ou optimisation des recettes) pour améliorer le niveau de l'épargne nette et ainsi assurer l'autofinancement des investissements.

2.3. L'investissement

Comme vu en préambule, le scénario de prospective est basé sur l'idée de limiter le recours à l'emprunt et de ne pas recourir au levier fiscal. La modulation des dépenses d'investissement est donc utilisée comme outil prospectif afin de garantir la santé financière de la collectivité.



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses d'investissement (y compris 204 et reports)	17,7 M€	24,4 M€	24,2 M€	59,9 M€	35,8 M€	43,4 M€	19,5 M€	19,5 M€

La municipalité maintient ses enjeux d'investissement prioritaire à savoir la rénovation des écoles, la sécurité, l'amélioration du cadre de vie et le développement d'une politique environnementale. Elle disposerait globalement chaque année d'une enveloppe de 19,5 M€ pour financer ses objectifs. Ce montant pourra être revu à la hausse ou à la baisse selon l'**autofinancement dégagé** en section de fonctionnement et donc de l'**effort de gestion**.

2.4. Évolution du besoin de financement et de l'endettement de la Ville

➤ La situation en matière de dette au 01/01/2025

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
107 533 785.53 €	3,54 %	9 ans et 11 mois	5 ans et 6 mois	42

L'encours de dette de la Ville atteint 107,5 M€ au 1^{er} janvier 2025 contre 118,8 M€ un an plus tôt. À noter qu'en 2023, la Ville a souscrit un emprunt de 7 millions d'euros dans le cadre de la construction des bâtiments Olympiques, dont la phase de mobilisation s'étend sur deux ans. Les fonds seront ainsi débloqués en 2025.

Le taux moyen s'établit à 3,54%, il s'élevait à 3,66% au 01/01/2024.

La durée de vie résiduelle est en baisse (9 ans et 11 mois contre 10 ans et 8 mois en 2024) et s'établit à un niveau inférieur à celui de la strate de même taille (13 ans à fin 2023).

La durée de vie moyenne permet de connaître la date à partir de laquelle la Ville aura remboursé 50% de sa dette. C'est un indicateur du rythme de désendettement. Une durée de vie moyenne inférieure ou égale à la moitié de la durée de vie résiduelle indique un rythme de désendettement soutenu.

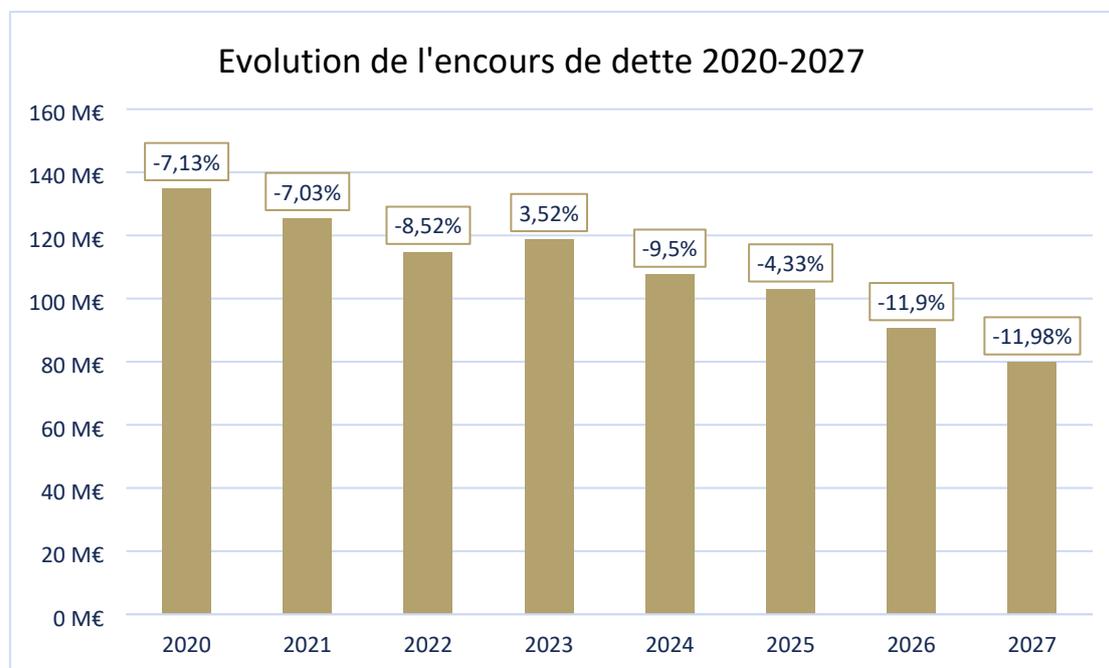
➤ Évolution de l'endettement (hors opération de refinancement)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Remboursement en capital de la dette	10 357 516	10 621 453	10 556 019	10 133 240	11 285 820	11 660 889	12 244 182	10 859 865
Emprunts	0	0	0	14 000 000	0	7 000 000	0	0
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	134 959 340	125 475 114	114 779 446	118 819 605	107 533 786	102 872 896	90 628 714	79 768 849

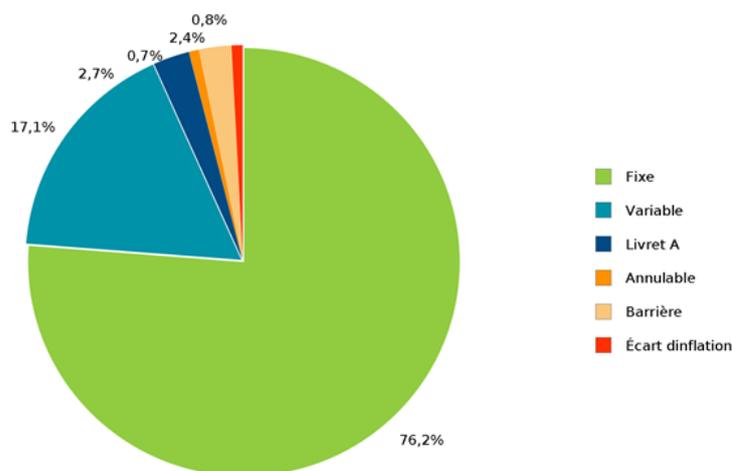
Malgré l'intégration des 7 M€ arrivant en fin de phase de mobilisation en 2025, la Ville présente un désendettement en 2025, le remboursement en capital étant supérieur au montant du nouvel emprunt. Cette trajectoire de réduction de la dette se poursuit les deux années suivantes.

En fonction de l'environnement de taux, la Ville se laisse la possibilité de recourir à l'emprunt selon les opportunités avec pour objectif une souscription inférieure au montant de remboursement en capital permettant de maintenir la stratégie de baisse de l'endettement.

L'encours atteindra 79,8 M€ à fin 2027 soit un niveau bien loin du pic de 194,9 M€ atteint en 2015.



➤ Risque de taux



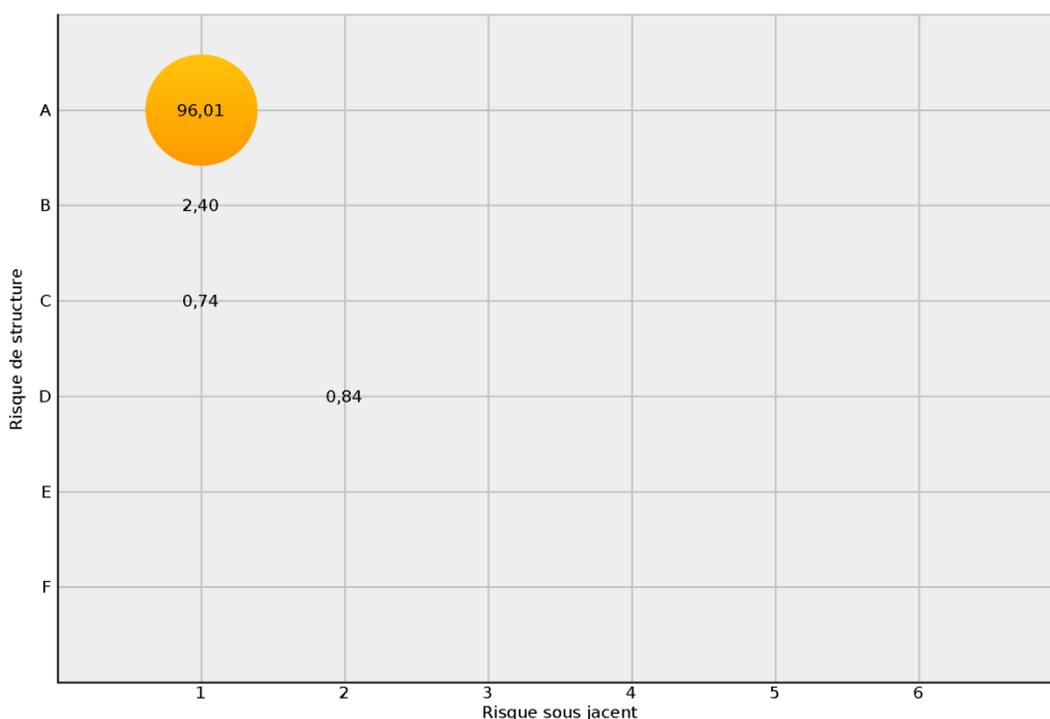
La dette à taux fixe représente 76,2% de l'encours au 01/01/2025 (contre 76,3% à la même période en 2024) et la dette à taux variable 19,8% (19,4% un an auparavant) dont 17,1% de taux variable « purs » et 2,7% de Livret A.

La part des emprunts structurés s'élève à 4,00% (contre 4,25% au 01/01/2024). La désensibilisation opérée en 2015 a permis de réduire de façon conséquente l'exposition de la Ville au risque de taux.

Au sens de la charte de bonne conduite dite charte Gissler, le risque de taux de la ville est représenté comme suit :

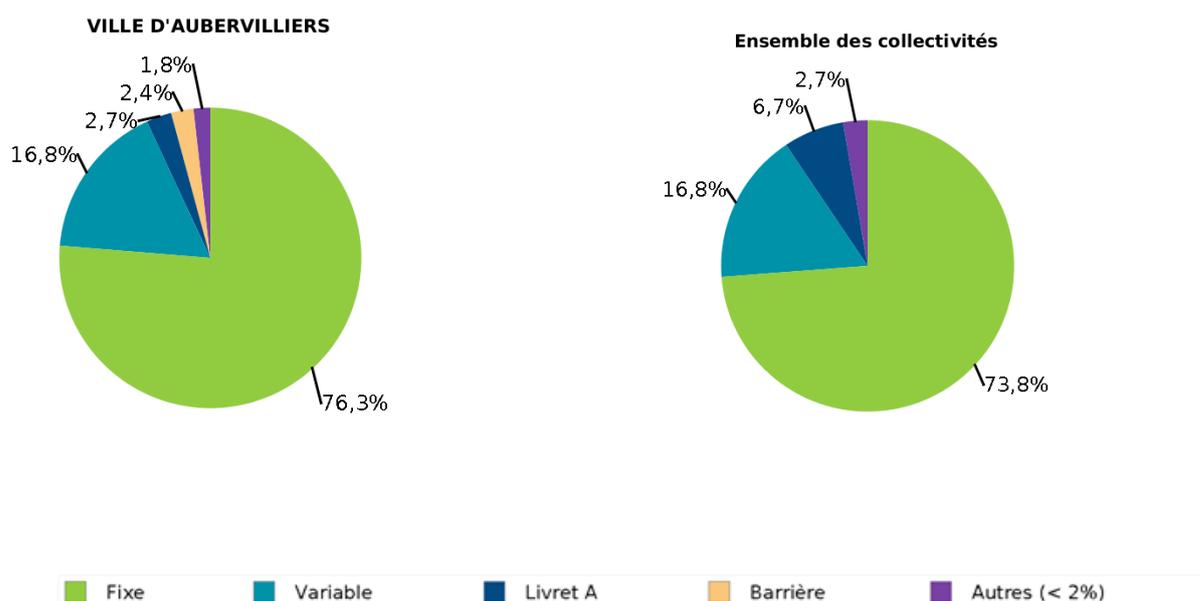
Risque faible

Taille de la bille=% du CRD



À titre de comparaison, à fin 2014, 74,2% de la dette était classée 1A sur la charte contre 96,01% au 01/01/2025. **La ville a ainsi totalement supprimé de son encours les produits les plus risqués (6F) qui représentaient 11,4% de la dette en 2014.**

L'encours de dette en termes de produits structurés est quelque peu supérieur à celui de l'ensemble des collectivités (4,2% pour la ville contre 2,7% en données fin 20223) :

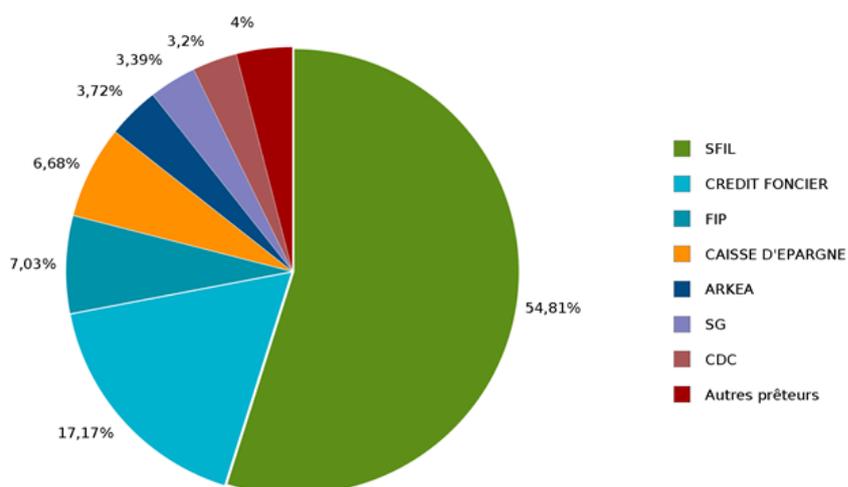


La Ville dispose encore à ce jour de 3 emprunts structurés (un taux fixe annulable, un écart d'inflation et un produit à barrière sur Euribor) dont le risque d'activation de l'option est globalement réduit.

Le prêt indexé sur l'inflation Française et Européenne présente un risque de dégradation mais au vu de la durée de vie résiduelle de l'emprunt (2 ans avec un terme en 2027), il n'apparaît pas opportun de procéder à sa sécurisation, l'indemnité de sortie étant équivalente au capital restant dû.

➤ La dette par prêteur

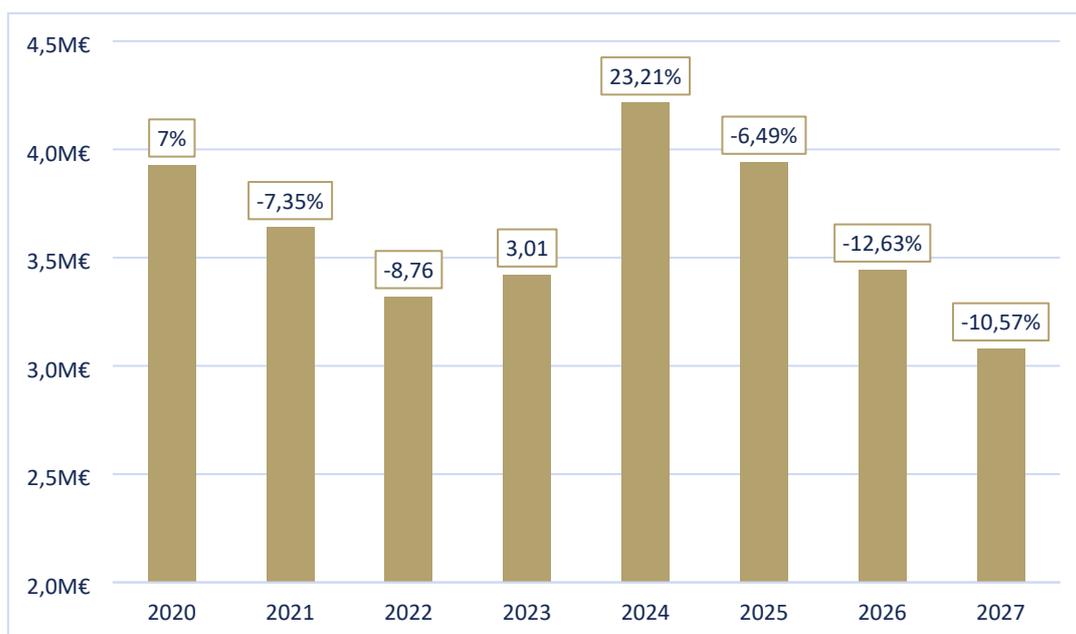
La ville d'Aubervilliers présente un panel de prêteurs diversifié :



➤ Évolution de la charge d'intérêt

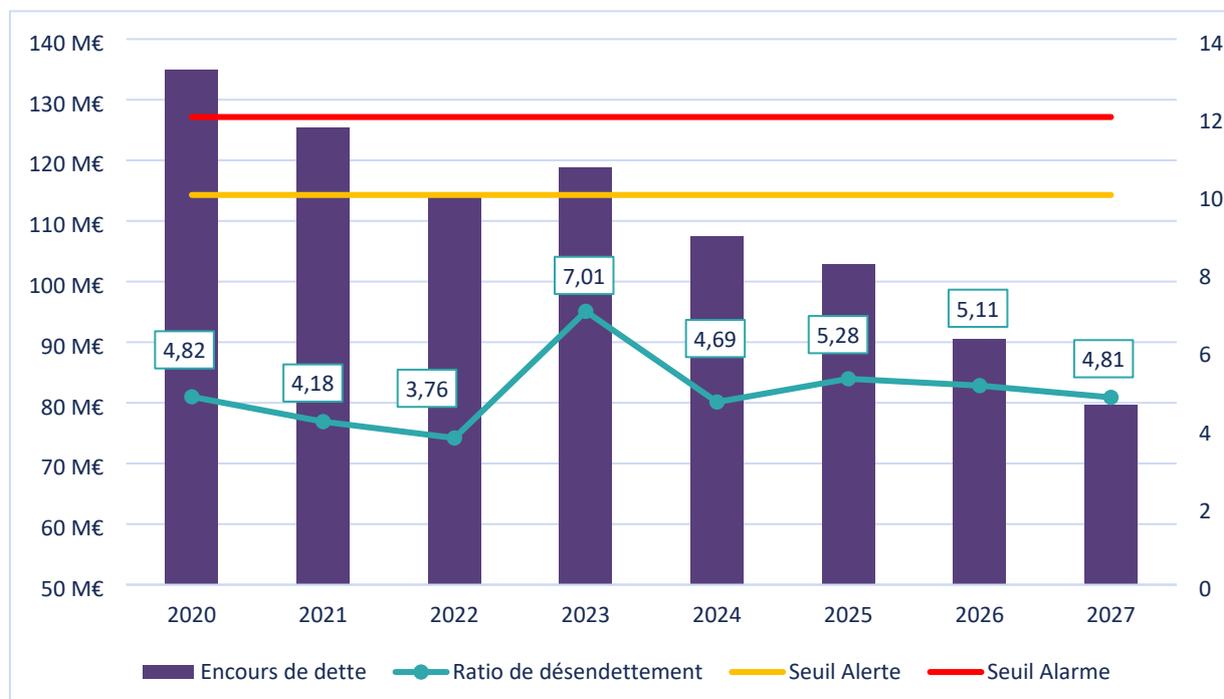
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Intérêts de la dette	3 929 795	3 640 860	3 321 974	3 421 947	4 216 300	3 942 665	3 444 765	3 080 592

L'emprunt souscrit en 2023 a mécaniquement engendré une hausse des intérêts de la dette en 2023. A cela s'ajoute un environnement économique avec des taux encore élevés mais qui commence à baisser. La reprise du désendettement de la Ville à partir de 2024 permet de réduire la charge d'intérêt de la dette chaque année.



2.5. Le ratio de désendettement reste sur un niveau confortable

Les efforts de gestion (hors dépenses contraintes) sur la section de fonctionnement et la politique de désendettement permettent de maintenir le ratio de désendettement sur un niveau satisfaisant avec comme toujours comme objectif de pouvoir autofinancer le plus possible les investissements de la collectivité.



Le ratio de désendettement détermine le nombre d'année nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

Après un pic en 2023 du fait du recours à l'emprunt pour le financement des équipements Olympiques, le ratio de désendettement retrouve petit à petit un niveau performant pour finalement atteindre 4,81 ans en 2027 (avec un seuil d'alerte à 10 ans).

L'année 2025 porte les charges liées à la création des nouveaux équipements publics pourtant nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des Albertivillariens. Malgré les efforts de gestion réalisés par les services, les contraintes extérieures s'accumulent (coûts de l'énergie, inflation) et pèsent toujours sur les finances de la Ville alors même que les recettes perdent en dynamisme.

La municipalité doit donc, cette année encore, jouer aux équilibristes en réalisant des choix difficiles en terme de priorité d'investissement tout en essayant de maintenir la santé financière de la collectivité.